



Au conseil intercommunal de l'ASIPE

Préavis N° 2/2026

Rapport de la commission technique sur le préavis n° 2/2026

Implémentation du chauffage à distance (CAD) au collège de Derrière la Tour.

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Une délégation de la commission technique (CoTech) désignée par l'ASIPE s'est rencontrée le mardi 28 avril 2026 en présence de la délégation de la CoFin, d'une délégation du CoDir, du Directeur de l'ASIPE ainsi que du responsable de Payerne Energie SA.

Les membres de la CoTech étaient :

- Mme Monique Piccinali (excusée)
- M. Houcine Louati (excusé)
- M. Marcel Gut-Lacôte
- M. Michel Wirz
- Mme Emilie Losey (Présidente-rapportrice)

Préambule

Le préavis n° 2/2026 soumis à la Commission technique porte sur le raccordement du bâtiment scolaire de Derrière la Tour (DLT) au réseau de chauffage à distance (CAD), dans la continuité des projets déjà réalisés sur les sites de la Promenade.

La commission relève que ce projet s'inscrit dans un contexte marqué à la fois par la volonté des collectivités publiques de réduire progressivement le recours aux énergies fossiles, dans le cadre de la transition énergétique, et par des contraintes techniques croissantes liées à l'obsolescence des installations existantes. Les chaudières à gaz actuellement en service, mises en exploitation en 2001, arrivent en fin de cycle, le fournisseur ayant annoncé l'arrêt de la disponibilité des pièces de rechange dès 2026, ce qui fait peser un risque sur la continuité de l'exploitation.

Les éléments présentés par le Comité de direction, complétés par les échanges intervenus en séance, ont permis à la Commission d'analyser la pertinence du raccordement proposé, tant sous l'angle technique que sous celui de la sécurité d'approvisionnement et de la durabilité de la solution retenue. Elle a également pris en considération le retour d'expérience des bâtiments déjà raccordés au CAD ainsi que les éléments fournis par les partenaires du projet.

Considérations générales

Retour d'expérience

Le Comité de direction a présenté un retour d'expérience globalement satisfaisant concernant les bâtiments déjà raccordés au chauffage à distance, à savoir la Promenade Moderne et la Promenade du Parc.

La Commission relève que, malgré quelques ajustements techniques liés au caractère transitoire des installations actuelles, la fiabilité globale du système apparaît à ce stade conforme aux attentes.

Phase transitoire et centrale définitive

Dans l'attente de la mise en service de la centrale définitive prévue à l'horizon 2027, la production de chaleur est assurée par des installations transitoires alimentées principalement au pellet, complétées par une solution de secours.

Selon les informations transmises en séance, la future centrale reposera majoritairement sur des énergies renouvelables, combinant notamment du bois local de récupération et la valorisation de la chaleur issue de la STEP (environ 30% de la production totale). Elle relève toutefois que cette phase transitoire implique le recours à des solutions provisoires dont la durée effective dépendra du calendrier de réalisation.

Cadre contractuel

La Commission a pris connaissance des éléments contractuels liés à l'approvisionnement en énergie, lesquels s'inscrivent dans une durée de 25 ans. Ce cadre offre une certaine visibilité à long terme, tout en impliquant un engagement durable de la part de l'ASIPE.

Coûts d'exploitation

Les coûts annuels projetés (énergie et puissance) s'élèvent à CHF 73'894.–. La Commission constate que les coûts d'exploitation projetés demeurent globalement comparables aux coûts actuels du chauffage au gaz, lesquels se sont élevés à CHF 72'643.– en 2024. En tenant compte des charges liées à l'investissement (amortissement et intérêts, soit CHF 19'200.–), le coût total annuel est estimé à environ CHF 93'094.–.

La Commission a également pris connaissance des modalités liées au forfait annuel de puissance. (CHF 28'014.–). Celui-ci est indexé sur l'indice des prix à la consommation (IPC) et vise à couvrir les coûts fixes du fournisseur, notamment les frais d'exploitation, de maintenance, de remplacement des équipements ainsi que les investissements liés aux infrastructures.

Mécanismes d'indexation

La Commission a demandé des précisions concernant les mécanismes d'indexation du coût de l'énergie, estimé à CHF 45'880.– par année. Il lui a été indiqué que ce montant est calculé sur la base des besoins annuels du bâtiment (391'450 kWh) multipliés par un tarif du

kilowattheure fixé contractuellement à 0,095 CHF/kWh. Ce tarif fait toutefois l'objet d'une indexation annuelle, portant actuellement le prix à environ 0,117 CHF/kWh.

La Commission relève que cette indexation repose notamment sur l'évolution du coût des plaquettes forestières, du prix de l'électricité ainsi que, dans une moindre mesure, de l'indice des prix à la consommation (IPC). Ces précisions permettent de mieux comprendre la structure du coût de l'énergie et son évolution potentielle dans le temps.

Investissements

Le coût total du projet est estimé à CHF 160'000.- TTC. Il comprend notamment un forfait de raccordement de CHF 88'000.- ainsi que des travaux secondaires. Une subvention estimée à CHF 18'000.- est attendue.

La Commission a demandé des précisions concernant les travaux secondaires. Il lui a été précisé qu'ils concernent les adaptations techniques à l'intérieur du bâtiment, notamment le démontage de l'ancienne chaudière et l'adaptation du réseau interne.

Amortissement et intérêts

L'amortissement est prévu sur une durée de 10 ans conformément aux directives cantonales.

Concernant les intérêts, la Commission relève que le taux mentionné dans le préavis (2 %) a été précisé en séance comme se situant plutôt dans une fourchette comprise entre 1,2 % et 1,38 %.

Conclusions

Au terme de son analyse, la Commission technique considère que le projet de raccordement du bâtiment de Derrière la Tour au chauffage à distance s'inscrit dans une démarche cohérente au regard des enjeux techniques, énergétiques et réglementaires identifiés.

Elle relève en particulier que cette solution permet de répondre à la problématique liée à l'obsolescence des installations actuelles, tout en offrant une alternative plus durable et moins exposée aux fluctuations des énergies fossiles. Le projet s'inscrit par ailleurs dans une logique de transition énergétique, avec des effets attendus en matière de réduction des émissions de CO₂ et d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Les éléments présentés en séance ont également permis d'apporter des précisions concernant les modalités d'approvisionnement, les mécanismes d'évolution des coûts ainsi que l'intégration d'énergies renouvelables dans la production de chaleur.

La Commission a pris acte des précisions apportées concernant la volonté de privilégier un approvisionnement en bois local, en cohérence avec les objectifs environnementaux du projet.

Pour sa part, la Commission des finances n'a formulé aucune objection et se rallie aux conclusions de la Commission technique, sans établir de rapport distinct.

Dès lors, la Commission technique soutient le préavis n° 2/2026 relatif à l'implémentation du chauffage à distance (CAD) au collège de Derrière la Tour.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons de voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis n° 2/ 2026 du Comité de direction de l'ASIPE
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Comité de direction à réaliser les travaux de raccordement du bâtiment de DLT au chauffage à distance de Payerne Energies SA

Article 2 : d'autoriser le Comité de direction à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de 160'000 CHF. Montant dont il y aura lieu de déduire les éventuelles subventions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Commission Technique (CoTech) :

Mme Monique Piccinali (membre)

M. Houcine Louati (membre)

M. Marcel Gut-Lacôte (membre)

M. Michel Wirz (membre)

Mme Emilie Losey (Présidente-Rapportrice)